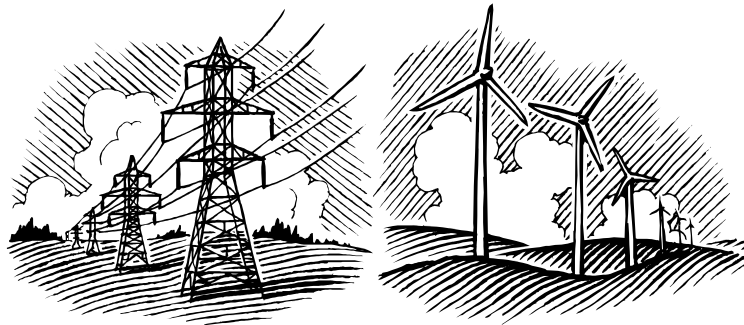


**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR L'ANNEE 2010**



PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq mars à 9H00, le Comité Syndical s'est réuni au siège social du Syndicat, suite à la convocation en date du 18 mars 2010 du Président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Délégués présents et votants :

Délégués Melun : MM. Daniel BAUDIN - Michel GARD - Christian POTEAU – Michel MAGNE - Claude MEROU - Pierre YVROUD – Elio BELFIORE.

Délégués Coulommiers : MM. Claude GUERARD - Stanislas SAUVAGE – Alexandre DENAMIEL – James GUILLOT –Richard STEHLIN.

Délégués Mormant : MM. Christophe MARTINET – Gabriel PLADYS – Jean-Claude CAMPAGNE

Délégués Villiers Saint Georges : MM. Daniel FADIN – Pierre HANNETON

Délégués Bray sur Seine : MM. Paul BRETHEREAU – Lucien BOISSY

Délégués Valence en Brie : MM. Jean-Pierre HUCHET – Dominique MEUNIER.

Délégués La Vallée de la Voulzie : Mme Jacqueline NIORTHE - M. Francis PICCOLO

Délégués représentés : M. Joël CHAUVIN donne pouvoir à M. Claude GUERARD

Délégués présents n'ayant pas droit de vote : Néant

Nombre de membres dont le Comité doit être composé	28	Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents (votants ou non)	23		
Suffrage exprimé (votants)	24		
Dont pouvoirs	1		

Après avoir constaté le quorum (23 membres votants présents à l'appel), le Président ouvre la séance. Monsieur Jean-Claude CAMPAGNE est désigné secrétaire de séance.

Assistaient à la réunion, outre les délégués :

M. Didier FENOUILLET, Directeur général des services du S.I.E.S.M.

Melle Marie-Laure GODANO, Directeur du S.I.S.E.M, responsable administratif et financier du S.I.E.S.M.

M. Jean-Paul MAZURECK, Directeur des services techniques du S.I.E.S.M.

- ORDRE DU JOUR -

1. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010 - délibération n°2010-01 ;

- DEROULEMENT DE LA SEANCE -

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2010

Propos liminaires :

Avant de procéder à la lecture de la note devant servir de base au débat budgétaire, M. Pierre Yvroud rappelle aux membres du comité que l'année 2009 a été une année de préparation à l'échéance du 1^{er} janvier 2010. Cette année aura permis d'harmoniser l'ensemble des procédures administratives, techniques et financières et huit SIER et de mettre en place l'organisation territoriale du SIESM.

La modification des statuts aura ainsi poursuivi deux objectifs : une clarification entre les compétences « à la carte » et les compétences obligatoires, ainsi que la définition d'un nouveau mode de représentativité à deux échelons des communes membres au sein des instances délibérantes. Les communes ont été regroupées en six territoires, dont le périmètre a été négocié avec chacun des présidents. Ce territoire, représenté par un vice-président ou un assesseur sera à la fois une circonscription électorale et à travers le vice-président, un lieu d'échange entre le SIESM et les communes.

A la fin de l'année 2010, chaque commune devra désigner deux délégués au comité de territoire. Ces délégués se réuniront afin d'élire les conseillers syndicaux du SIESM. Le nombre de conseillers par territoire découle du nombre de communes du territoire (1 pour 10 communes) et de la population pondérée (1 par 20 000 habitants, la population urbaine étant affectée d'un coefficient de 0.5).

Monsieur Yvroud informe les membres du comité de la complexification de nos rapports et des procédures avec ERDF, pour preuve :

- la nouvelle procédure de la Part Couvert par le Tarif se substituant à celle du taux de réfaction en 2009 : procédure destinée à financer les travaux de raccordements,
- la valorisation financière des ouvrages remis à ERDF.

Ces tâches supplémentaires impactent nécessairement les charges de personnel.

Le bâtiment d'environ 3 millions d'euros sera financé en partie par la revente du bâtiment du SISEM. Ce bâtiment sera cédé 600 000 euros à une association de gestion de maisons de retraite. Les premières études techniques confirment que ce bâtiment sera passif et consommera dix fois moins que la réglementation thermique 2005.

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de déterminer les principaux éléments du projet de budget de l'année 2010, sans toutefois préjuger du budget lui-même. Il s'agit d'évoquer les éléments majeurs qui impacteront l'équilibre du budget, ainsi que les projets futurs.

Précédés par deux budgets de transition (2008 et 2009), le budget 2010 du SIESM est le premier budget reflétant l'activité réelle du SIESM.

En effet, les huit syndicats primaires ont adhéré au SIESM en 2007. En 2008 et 2009, le SIESM a simplement assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification de ces huit structures, en remplacement de la DDAF.

Par conséquent, les budgets 2008 et 2009 ne comportaient que des dépenses courantes de fonctionnement et aucune dépense d'investissement notable correspondant à la mission première d'un syndicat d'électrification.

En revanche, en respect du calendrier dérogatoire arrêté avec Monsieur le Préfet, le SIESM, depuis le 1^{er} janvier 2010 assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'électrification sur les territoires des huit syndicats primaires.

L'année 2009 aura été pour notre structure une année de préparation à l'échéance de 2010.

Les statuts du SIESM ont été modifiés par le comité syndical du 25 novembre 2009. Cette modification poursuivait deux objectifs :

- 1- Clarifier les compétences du syndicat, à savoir :
 - assurer la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement de tous les réseaux secs lors d'un enfouissement de réseau basse tension,
 - prévoir des compétences à la carte qui intègrent la maintenance de l'éclairage public, le Système d'Information Géographique (SIG) ainsi que la possibilité pour les communes de confier la maîtrise d'ouvrage de leurs opérations d'enfouissement d'éclairage public et de communications électroniques sans basse tension au SIESM.
- 2- Elaborer un mode de représentativité à deux niveaux afin d'anticiper une augmentation conséquente du nombre de communes. Ainsi, les communes désigneront deux délégués titulaires et un suppléant au sein d'un comité de territoire. Ce dernier procédera ensuite à la désignation de conseillers syndicaux. Leur nombre dépendra principalement du nombre de communes du territoire et de la population affectée d'un coefficient minorateur pour la population urbaine.

De même, il aura été nécessaire de poursuivre une harmonisation de l'ensemble des procédures administratives et techniques des huit SIER. Cette harmonisation a dû nécessairement s'inspirer des pratiques et de l'histoire de ces syndicats.

Une mise à plat de l'ensemble des subventions des huit syndicats a permis d'élaborer les modes de financement du SIESM, compromis entre équilibre budgétaire et traitement équitable des communes.

L'année 2009 aura aussi été marquée par les travaux préparatoires à la construction de notre nouveau siège. Un terrain de 5 314 m² a été acquis à côté du camping de Melun, sur les bords de Seine, pour une valeur de 330 000 euros. Un concours sur esquisse aura permis de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre.

Afin de respecter la demande de Monsieur le Préfet, les travaux d'électrification seront réalisés sous la forme d'un accord cadre assorti de marchés subséquents. Les cinq entreprises de l'accord cadre seront systématiquement mises en concurrence à travers un marché

subséquent pour chaque chantier. Une rédaction de l'ensemble des documents inhérents à l'exécution de ce marché a été entreprise.

2009 aura vu la mise en place d'outils de communication tels que le site internet et la brochure.

En outre, dans un souci constant d'efficacité, un réaménagement du service administratif et financier, assorti d'une redéfinition des postes de travail ont été menées dans la recherche d'un gain de productivité et d'une diminution des délais de règlement.

1. La stratégie financière du SIESM

Au cours de l'automne 2009, dans l'objectif d'harmoniser les subventions accordées aux communes au niveau des travaux d'effacement de réseaux, mais aussi d'opérations concernant l'éclairage public, différentes perspectives budgétaires ont été élaborées afin de déterminer des modalités de cofinancement.

Arrêter le montant de ces subventions a été un exercice difficile. En effet, ces futures attributions devaient respecter un nécessaire équilibre de la section d'investissement et leurs applications ne devaient pas léser les communes en comparaison avec les régimes précédents pratiqués par les SIER.

Ainsi, le tableau de cofinancement, tel qu'il a été arrêté par le comité syndical en date du 16 septembre 2009 et modifié par les comités syndicaux du 21 octobre 2009 et 26 mars 2010, synthétise à travers différentes procédures l'ensemble des subventions octroyées aux communes.

Le débat d'orientations budgétaires ne peut en effet se résumer à la séance du comité syndical du 25 mars 2010. Les réflexions autour de la politique budgétaire du syndicat ont fait l'objet de plusieurs réunions du comité syndical en 2009 aussi bien au niveau des recettes que celui des dépenses et en particulier des aides accordées aux communes membres.

Afin d'illustrer cette allégation, il a en outre été décidé lors du comité du 16 septembre 2009 que les communes urbaines percevront directement la taxe électricité et reverseront 1/16^{ème} du montant de cette taxe, trimestriellement. La principale recette du SIESM demeure évidemment la taxe électricité des communes rurales. Une différenciation au niveau des modes de financement des communes rurales et des communes urbaines découle de cette décision.

2. Le budget du SIESM

2.1 Dépenses de Fonctionnement

2.1.1 Le personnel

L'effectif du SIESM est de 8 agents : 1 Directeur Général des Services, 1 Directeur des Services Techniques, 4 techniciens, 2 agents administratifs.

Il convient en 2010, d'intégrer les personnels de tous les SIER, et en particuliers celui du SISEM, les autres n'ayant que du personnel à titre accessoire. Ainsi, entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juin 2010, 1 Responsable Administratif et Financier et 3 agents administratifs intégreront le SIESM par voie de mutation. En 2010, il sera procédé au recrutement d'un technicien en charge du contrôle du concessionnaire et du renfort au niveau des suivis de chantiers, ainsi que d'un géomaticien.

En cas d'adhésion en cours d'année d'autres syndicats, le SIESM sera amené, si nécessaire, à reprendre le personnel titulaire et éventuellement à recruter.

2.1.2 Les charges courantes

Le SISEM transfèrera l'ensemble de ses contrats d'entretien, d'assurance et d'abonnements divers au SIESM à compter du 1^{er} avril 2010.

2.2 Recettes de Fonctionnement

2.2.1 Taxe électricité

Le comité syndical lors de sa séance du 16 septembre 2009 a décidé de porter à 8% le taux de la taxe électricité sur l'ensemble de son territoire. La taxe électricité sera perçue à la place des communes rurales. Les communes urbaines, quant à elles, reverseront 1/16^{ème} de la taxe qu'elles auront perçue trimestriellement.

2.2.2 R1

Le R1 cette année sera encore calculé au niveau des huit contrats de concession des SIER. Il aurait été avantageux pour le SIESM de pouvoir bénéficier d'un contrat unique pour le calcul de cette redevance.

2.2.3 Contribution particulière des SIER

Il est demandé cette année au SIER une contribution spécifique s'élevant à 4 € par habitant. Cette contribution doit venir abonder le virement à la section d'investissement pour pallier le déficit d'investissement généré par le nombre important de chantiers. En effet, nous constatons qu'un certain nombre de communes nous ont sollicités afin de réaliser des chantiers en attente.

2.3 Dépenses d'investissement

2.3.1 Travaux

Une prospective financière réalisée à l'automne 2009 a fait ressortir que l'équilibre budgétaire ne pouvait être assuré au-delà de 10 000 000 d'euros de travaux. Ainsi, le volume de projets des communes reçu lors de la période estivale au SIESM a été diminué d'environ 30% afin de répondre à cette exigence. Cette diminution est due à une programmation pluriannuelle consentie par la commune, ou à un retrait pur et simple opéré par la commune. Le marché de travaux sous forme d'accord cadre permettra certainement au travers des marchés subséquents d'obtenir les meilleurs prix par une mise en concurrence permanente des entreprises.

2.3.2 Bâtiment

Dans un premier temps le bâtiment sera financé par un emprunt négocié avec la Caisse d'Epargne Ile de France au taux EONIA (0,321 % au 16/03/2010) + 0,80 % soit un taux global de 1,121 % au 16/03/2010. En 2011, une partie des actifs des SIER et le produit de la vente du siège du SISEM (600 000 euros) permettra de rembourser cet emprunt, totalement ou partiellement, en fonction de la politique arrêtée dans les prochaines années.

Les élus du syndicat ont souhaité une certaine exemplarité en termes de consommation énergétique. Le bâtiment présentera un caractère passif et implicitement une économie indéniable en termes de charges de fonctionnement. En effet, il apparaît dans les premiers calculs du bureau d'étude que le nombre de kilowatts énergie primaire par m2 et par an sera dix fois moins important que le seuil stipulé dans la RT 2005.

2.3.3 Cofinancement

Les subventions octroyées aux communes représentent une dépense importante notamment en matière d'éclairage public. Les taux votés par les élus en 2010 répondaient à un équilibre budgétaire. Dans l'avenir, au cas où l'environnement financier subirait des variations (article 8, subvention FACE, R2..), les élus pourraient être amenés à modifier ces taux et plafonds.

2.4 Recettes d'investissement

Quatre dossiers d'enfouissement seront subventionnés par le FACE C pour un montant de 316 315 euros, et 18 dossier de renforcement par le FACE A/B et 3 au FACE S pour un montant global de 203 450 euros.

Le SIESM s'attachera à rechercher toutes les subventions possibles auprès des cofinanceurs habituels dans le cadre de la construction de notre siège.

La carence d'un contrat unique de concession nous oblige encore cette année à calculer le R2 sur les huit contrats de concession et appliquer un article 8 par SIER étant entendu que le montant de cet article est plafonné sur le SIER de Coulommiers à 121 960 euros et pour le SISEM à 155 313 euros. Ce dernier pourra en revanche faire bénéficier le SIESM de sa convention de partenariat (ex loyer de réseau pour un montant annuel de 352 508 euros).

3. Dissolution des SIER

Au 31 décembre 2010, le SIESM reprendra les actifs des huit SIER. Ces opérations seront menées conjointement avec la Trésorerie de Melun Val de Seine.

4. Perspectives d'évolution

L'année 2010 sera une année de réflexion, notamment dans la perspective de nouvelles compétences (fibre optique, diagnostic énergétique des bâtiments, achat groupé d'énergie...)

Il conviendra de bien vérifier le financement de ces nouvelles compétences.

Après lecture de ce rapport, le président ouvre le débat sur ces orientations budgétaires au titre de l'exercice 2010.

Délibération n° 2010-01

Un débat d'orientations budgétaires a lieu en réunion du comité, dans les deux mois précédant le vote du budget lui-même, dans les communes et leurs établissements publics de plus de 3 500 habitants. Il s'agit d'une formalité substantielle du budget lui-même.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, mais il doit être transcrit sous une forme délibérative de manière à ce que le contrôle de légalité puisse s'assurer que la loi a bien été respectée.

Après discussion,

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010.

certifié exécutoire
compte tenu de la réception en préfecture le
et de la publication le
à Melun,
le président